

Enjeux de la loi des finances 2017

Noureddine Hajji

Directeur Général,

EY Tunisie



The better the question. The better the answer.
The better the world works.



Idées Forces

- ▶ Contexte extrêmement tendu: finances publiques au plus bas et capacité de levée des fonds limitée

Présentation générale

- ▶ Le budget proposé par la loi de finances pour l'année 2017 totalise **32 400 MDT**
 - ▶ soit une augmentation de 11,1% par rapport aux résultats prévus pour l'année 2016.
- ▶ Le budget proposé par la loi de finances pour l'année 2017 a été bâti sur la base d'un ensemble d'hypothèses dont essentiellement :
 - ❖ Taux de croissance : 2,5% à prix constants.
 - ❖ Prix moyen du pétrole : 50\$ le baril.
 - ❖ Taux de change de 2,250 DT pour le dollar.

Présentation générale

- ▶ Les ressources proviennent à hauteur de :
 - ▶ 23.895 MDT de ressources propres soit 74% du budget
 - ▶ 8.505 MDT d'emprunts soit 26% du budget
- ▶ Ressources fiscales: 21.700 MDT
 - ▶ Contre 18.835 MDT pour 2016 (20.600 MDT budgétés)
 - ▶ Soit 15,5% d'augmentation par rapport à 2016
 - ▶ 9441 MDT impôts directs soit 43% des recettes fiscales (18,6% en 1990 – 28% en 2000-40% en 2010)
- ▶ Ressources non fiscales: 2.195 MDT

Présentation générale

- ▶ Ressources d'emprunt: 8.505 MDT
 - ▶ 2.460 MDT d'endettement intérieur
 - ▶ 6.045 MDT d'endettement extérieur
 - ▶ 1.262 MDT Marchés
 - ▶ 1.125 MDT Banque Mondiale
 - ▶ 1.435 MDT FMI
 - ▶ 1.125 MDT UE
 - ▶ 300 MDT BAD
- ▶ Total endettement fin 2017: 62.660 MDT
 - ▶ soit 63,8% PIB
 - ▶ 33% dette interne et 67% dette extérieure

Présentation générale

- ▶ **Coût salaires dans l'administration: 13.700 MDT**
 - ▶ soit une augmentation de 550 MDT ou de 4,2% par rapport à 2016
 - ▶ 14,4% du PIB en 2016 et 13,9% en 2017
 - ▶ rééchelonnement des augmentations de salaires de 2017.
- ▶ **Caisse Générale de Compensation: 2 700 MDT**
 - ▶ matières de premières nécessité 1 600 MDT
 - ▶ Hydrocarbures et électricité : 650 MDT
 - ▶ Transport : 450 MDT

Présentation générale

- ▶ Dépenses de développement 6.210 MDT
 - ▶ soit une augmentation de 17% pour atteindre 6,3% du PIB en 2017 contre 5,8% en 2016.
- ▶ Remboursement de la dettes publique 5.825 MDT (principal et intérêts)
 - ▶ avec rééchelonnement du Crédit Qatari 1.125 MDT
- ▶ Déficit budgétaire à 5,4% du PIB en 2017
 - ▶ contre 5,7% en 2016 et 4,8% en 2015.
- ▶ Endettement public de 63,7% du PIB en 2017
 - ▶ contre 63% en 2016 et 54,9% en 2015.

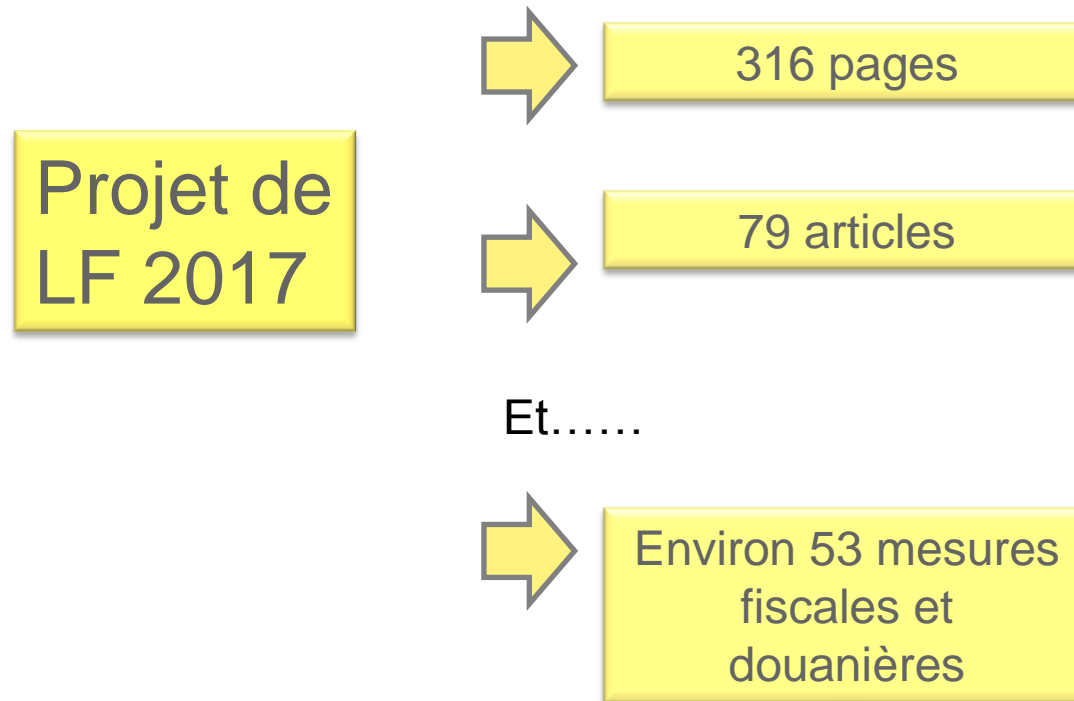
Idées Forces

- ▶ Contexte extrêmement tendu: finances publiques au plus bas et capacité de levée des fonds limitée
- ▶ **Une loi des finances ...à l'image de ses semblables depuis 2011**

Mesures fiscales abondantes depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Avantages fiscaux	1	5	11	5	8	30
Douanes	2			3	7	12
Droits d'enregistrement & de Timbre	7	6	6	4	7	30
IRPP & IS	8	7	16	8	13	52
Taxes sur le chiffre d'affaires	7	5	9	4	9	34
Procédures de contrôle et de contentieux & obligations fiscales	16	12	29	8	20	85
Retenues à la source & Restitution des crédits d'impôt	1		8	7	5	21
Impôts divers, fonds spéciaux du trésor et autres mesures	15	21	37	19	8	100
Total général	57	56	116	58	77	364

2017... Encore une « bonne » année en nombre de mesures fiscales



Idées Forces

- ▶ Contexte extrêmement tendu: finances publiques au plus bas et capacité de levée des fonds limitée
- ▶ Une loi des finances ...à l'image de ses semblables depuis 2011
- ▶ **Dimension sociale affirmée**

Barème de l'Impôt sur le Revenu révisé

- ▶ La révision du barème de l'impôt sur le revenu :
 - Généralisation de l'exonération de la tranche des revenus imposables inférieurs à 5.000 dinars ;
 - Révision des taux d'imposition applicables ;
 - Plafonnement de la déduction des frais professionnels au taux de 10% à 2.000 dinars pour les traitements et salaires.

Nouveau Barème:

Tranches	Taux Effectifs
De 0,000 dinars à 5 000,000 dinars	0%
De 5 000,001 dinars à 25 000,000 dinars	27%
De 25 000,001 dinars à 50 000,000 dinars	30%
Au-delà de 50 000,001 dinars	35%

Idées Forces

- ▶ Contexte extrêmement tendu: finances publiques au plus bas et capacité de levée des fonds limitée
- ▶ Une loi des finances ...à l'image de ses semblables depuis 2011
- ▶ Dimension sociale affirmée
- ▶ **Recherche de recettes fiscales additionnelles vs Encouragement à l'investissement**

Contribution Exceptionnelle en 2017

- ▶ Contribution Exceptionnelle de 7.5%:
 - ▶ de la Base Imposable à l'IS (pour les Sociétés)
 - ▶ de la Base Imposable au titre des BNC, Bénéfices des Professions libérales, Bénéfices de l'activité agricole et des Revenus Fonciers (pour les personnes physiques)

- ▶ Ressources fiscales: 21.700 MDT
 - ▶ Contre 18.835 MDT pour 2016 (20.600 MDT budgétés)
 - ▶ Soit 15,5% d'augmentation par rapport à 2016
 - ▶ Effet attendu de la CE2017: 900 MDT

Réduction Taux d'imposition

- ▶ **Entreprises exportatrices**: possibilité de la déduction totale de la base imposable des bénéfices ou revenus provenant de l'exportation, réalisées pour la période allant du premier janvier 2016 au 31 décembre 2020.
- ▶ **Entrée en Bourse**: Réduction du taux de l'impôt sur les sociétés de 25% à 15% pendant la période de 5 ans et ce pour les sociétés qui procéderont à l'introduction de leurs actions en bourse à partir du premier janvier 2017

Idées Forces

- ▶ Contexte extrêmement tendu: finances publiques au plus bas et capacité de levée des fonds limitée
- ▶ Une loi des finances ...à l'image de ses semblables depuis 2011
- ▶ Dimension sociale affirmée
- ▶ Recherche de recettes fiscales additionnelles vs Encouragement à l'investissement
- ▶ **Correction des distorsions dans la contribution aux recettes fiscales et resserrement du contrôle fiscal**

Révision de la fiscalité des professions libérales (les avocats)

- ▶ Institution d'un timbre fiscal sur les actes, affaires et contrats (20DT pour les cours cantonales, 40DT pour les tribunaux de première instance et 60 DT dans les autres cas)
- ▶ Le timbre fiscal représente une avance au titre de l'IR (les avocats ont été par ailleurs dispensés des acomptes provisionnels)
- ▶ Le timbre fiscal ne peut pas être refacturé au client
- ▶ Les greffiers et les recettes des finances ne reçoivent pas les actes non timbrés

Révision de la fiscalité des professions libérales (les médecins)

- ▶ Obligation pour le médecin de mentionner son matricule fiscal sur tous les documents médicaux (ordonnances, demandes de remboursement ou de prises en charge) sous peine d'application des sanctions liées aux notes d'honoraires (amende de 250 dinars à 10000 dinars doublée en cas de récidive)
- ▶ Obligation pour les cliniques de mentionner **le détail des prestations** sanitaires, médicales et paramédicales rendues par tous les prestataires sous peine d'appliquer les sanctions liées à la retenues à la source

Institution d'une police fiscale

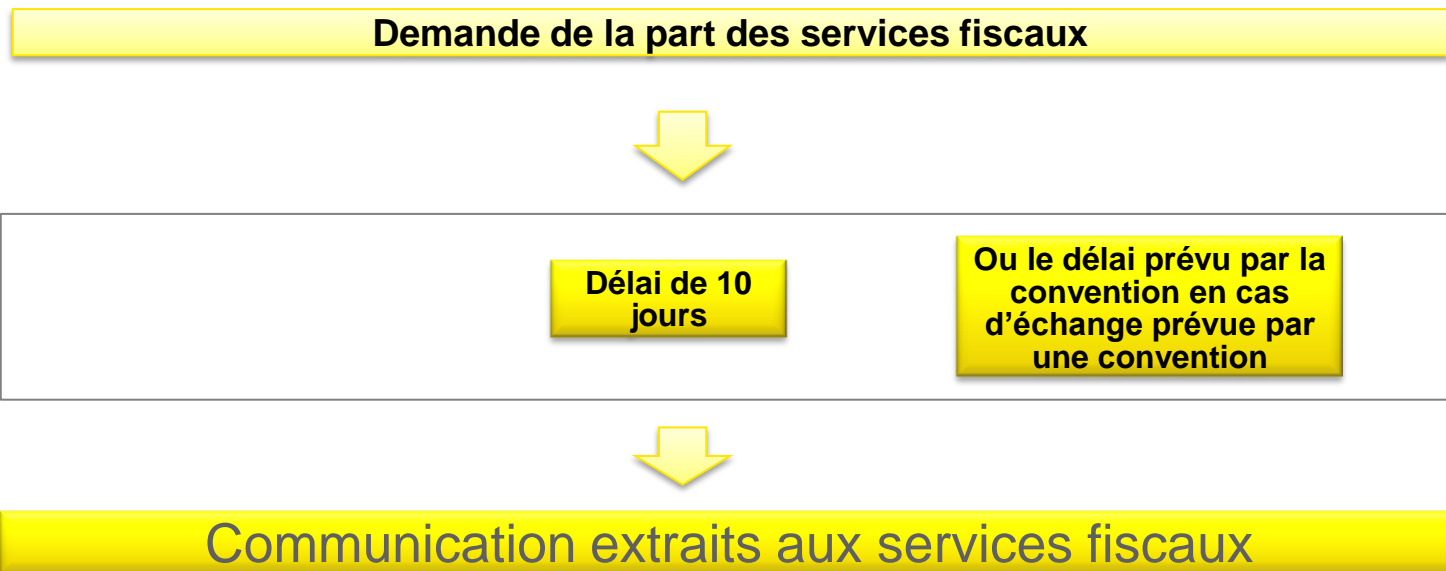
- ▶ La police fiscale est chargée de mener toutes les investigations en matière d'infractions fiscales pénales et est habilitée à constater ces infractions et différer leurs auteurs devant la justice
- ▶ Elle relève de la DGI et est en même temps placée sous l'autorité judiciaire
- ▶ Les agents du contrôle fiscal continuent à constater et à verbaliser en matière pénale
- ▶ La mise en mouvement de l'action publique n'est plus du ressort exclusif de l'administration fiscale

Levée du secret professionnel/ élargissement du droit de communication

- ▶ Élargissement du champ du droit de communication à tous les établissements financiers (banques, sociétés de gestions de portefeuilles, gestionnaires OPC, intermédiaires en bourse, SICODEVAM, PTT, SICAF, SICAV, SICAR) et tous les n° et relevés de comptes (comptes ouverts par le contribuable **pour son compte ou pour le compte de tiers, comptes ouverts par les tiers pour le contribuable**)
- ▶ Élargissement du champ du droit de communication vis-à-vis des assurances pour inclure les dates de souscription des contrats de capitalisation et d'assurance-vie, les n°, les délais de paiement de leurs primes , les délais de leurs échéances et les relevés

Suppression définitive des conditions prévues par la LFC 2014

- ▶ Contribuable en vérification approfondie,
- ▶ Mise en demeure préalable et délais y afférents,
- ▶ Obtention d'une ordonnance judiciaire



Obligation de mentionner les éléments de train de vie au niveau des déclarations des revenus

- ▶ Les personnes physiques soumises à l'IR ou qui en sont exonérées doivent déposer un état des éléments de leur train de vie
- ▶ La déclaration concerne les **personnes à leur charge** et qui ne déclarent pas un revenu personnel
- ▶ Éléments de train de vie:
 - ▶ Valeur locative de la résidence principale et des résidences secondaires
 - ▶ Employés de maison
 - ▶ Voitures
 - ▶ Bateaux de plaisance / Avions de tourisme
 - ▶ Voyages d'agrément et de tourisme
 - ▶ Piscine

Légalisation de signatures sur les actes de cession immobilière

- ▶ Les receveurs des finances sont les seuls compétents pour légaliser la signature dans les actes de mutation d'immeubles et de fonds de commerce
- ▶ Le projet a supprimé les possibilités de légalisation de signature prévues par la loi n° 94-103 du 1er août 1994, portant organisation de la légalisation de signature et de la certification de conformité des copies à l'original :
 - ▶ Le conservateur de la propriété foncière, dans la limite de ses attributions.
 - ▶ La légalisation des signatures des particuliers de nationalité tunisienne se trouvant à l'étranger est effectuée par les chefs des postes diplomatiques, permanents et consulaires à l'étranger

Idées Forces

- ▶ Contexte extrêmement tendu: finances publiques au plus bas et capacité de levée des fonds limitée
- ▶ Une loi des finances ...à l'image de ses semblables depuis 2011
- ▶ Dimension sociale affirmée
- ▶ Recherche de recettes fiscales additionnelles vs Encouragement à l'investissement
- ▶ **Insertion du secteur informel dans le cadre légal**

Amnistie pour les marchands ambulants n'ayant pas déposé leur déclaration d'existence

- ▶ Régularisation par le dépôt de la déclaration d'existence moyennant le paiement de 500 DT
- ▶ Le montant de 500 DT est libératoire de tous droits, impôt et taxes

....Alors que la législation actuelle prévoit:

- ▶ une amende entre **1.000 DT et 50.000 DT**, pour toute personne n'ayant pas déposé la déclaration d'existence prévue par l'article 56 du CIRPPIS.
- ▶ avec 10 ans de prescription

EY | Assurance | Tax | Transactions | Advisory

A propos de EY

EY désigne les membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Limited ne fournit pas de prestations aux clients. AMC Ernst & Young est une société à responsabilité limitée de droit tunisien.

Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com/tn

© Septembre 2016 EY
Tous droits réservés.

Cette présentation fournit des informations générales et n'a pas vocation à se substituer à un accompagnement professionnel en matière comptable, fiscal ou autre. Pour toute question spécifique, prenez contact avec les interlocuteurs appropriés.

ey.com/tn